

Réf.	2020	2420
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
16/09/2020	24/09/2020	19	18	19

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

MM. CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. BRUNEL ayant donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOcq a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus l'adoption d'un règlement intérieur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 2 voix contre (ARTUS et JOAO), 1 abstention (RABY)

ADOpte le projet de règlement intérieur présenté en Conseil municipal.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Pour le Maire et par délégation,


C. DUPONT

Catherine DUPONT,
1^{ère} Maire-adjointe.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200921-2420-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200921-2420-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020